

Conseils communaux

Séance du 18/12/2013

Madame Audrey Carlier, échevine, est absente et excusée.

À l'unanimité prend note du rapport accompagnant le budget 2014 en application de l'article L1122-23 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

À l'unanimité décide d'approuver le budget communal pour l'exercice 2014 se présentant comme suit :

Exercice propre :

	Ordinaire	Extraordinaire
Recettes	4.399.413,01	619.800,00
Dépenses	4.236.752,44	900.200,00
Recettes	+ 162,600,57	- 280.400,00

Exercice global :

	Ordinaire	Extraordinaire
Recettes	7.063.805,80	2.369.267,23
Dépenses	4.736.752,44	2.310.200,00
Recettes	2.327.053,36	59.067,23

À l'unanimité décide d'intervenir à concurrence de 143.120,03 € dans le budget 2014 de la zone de police Famenne-Ardenne en ce compris la participation au plan « drogue »

À l'unanimité émet un avis favorable au sujet :

- Du compte de l'exercice 2011 de la Fabrique d'église de Rendeux-Bas se présentant comme suit :
 - Recettes : 14.444,43
 - Dépenses : 11.335,59
 - Solde : + 3.188,84
 - Intervention communale : 3.331,30
- Du compte 2012 de la Fabrique d'église de Rendeux-Bas se présentant comme suit :
 - Recettes : 14.072,26
 - Dépenses : 10.722,52
 - Solde : + 3.349,74
 - Intervention communale : 5.346,56
- Du budget 2013 de la Fabrique d'église de Rendeux-Bas se présentant comme suit :
 - Recettes : 13.264,85
 - Dépenses : 13.264,85
 - Solde : 0
 - Intervention communale : 4.905,17
- Du budget 2014 de la Fabrique d'église de Rendeux-Bas se présentant comme suit :
 - Recettes : 11.549,00

- Dépenses : 11.549,00
- Solde : 0
- Intervention communale : 5.017,62

À l'unanimité décide d'approuver la modification budgétaire extraordinaire présentée par le CPAS pour l'exercice 2013 dont le résultat s'équilibre comme suit :
Extraordinaire n°1 : Recettes/Dépenses 666.500,00 €

l'unanimité décide d'approuver la modification budgétaire extraordinaire présentée par le CPAS pour l'exercice 2013 dont le résultat s'équilibre comme suit :
Extraordinaire n°1 : Recettes/Dépenses 666.500,00 €.

l'unanimité décide d'approuver la modification budgétaire ordinaire présentée par le CPAS pour l'exercice 2013 dont le résultat s'équilibre comme suit :
Ordinaire n°2 : Recettes/Dépenses 1.001.275,69 €.

À l'unanimité examine et approuve le budget 2014 du CPAS et ses annexes.

Ordinaire	Extraordinaire	Intervention communale
Recettes/ Dépenses	Recettes/ Dépenses	
1.123.810,92	12.500,00	398.000,00

À l'unanimité décide de fixer pour les exercices 2014-2016 les redevances fixées pour les concessions trentenaires de sépulture et pour les concessions trentenaires dans le columbarium communal.

- Concession :
 - 100 € pour les domiciliés à Rendeux.
 - 1000 € pour les non domiciliés à Rendeux.
- Concessions caveau préfabriqué (Rendeux-Haut et Devantave)
 - 1.350 € pour les domiciliés à Rendeux.
 - 2.250 € pour les non domiciliés à Rendeux.
- Columbarium (Rendeux-Haut, Devantave et Chéoux)
 - Pour domiciliés :
 - 1 urne : 150 € (Rendeux-Haut)
 - 2 urnes : 300 € (Devantave et Chéoux)
 - Pour les non domiciliés :
 - 1 ou 2 urnes : 600 €

À l'unanimité décide d'octroyer une aide financière d'un montant de 500 € au peuple philippin.

À l'unanimité décide d'octroyer un soutien logistique et financier au CEC dans le cadre du festival du 26/04/2014 pour les 10 ans de « L'Atelier CEC ».

À l'unanimité décide de modifier l'article 19 ^1er 1° du statut pécuniaire et d'octroyer aussi une allocation de foyer aux cohabitants légaux à moins qu'elle ne soit octroyée à leur conjoint.

Prend connaissance du résultat de la seconde vente de bois du 15/11/2013.

Bois marchands

Principal	Frais	TVA	Total
83.107,00	2.493,21	1712,00	87.312,21

Prend connaissance du résultat total de la vente de bois 2013.

Principal	Frais	TVA	Total
714.358,00	21.433,44	14.198,20	750.079,64

Prend connaissance qu'il y aura une vente de bois « huppier » (16 lots à Waharday).

À l'unanimité décide d'approuver la réception provisoire et le décompte final des travaux d'entretien extraordinaire 2012 de la rue Pays de Liège à Chéoux.

À l'unanimité décide d'approuver le décompte final du marché « Travaux de peintures intérieures » de la chapelle de Saint-Thibaut.

À l'unanimité décide d'approuver la réception provisoire des « Travaux de peintures intérieures » de la chapelle de Saint-Thibaut.

À l'unanimité décide d'adhérer à la centrale des marchés du SPW pour la fourniture du gasoil de

chauffage et de diesel de roulage.

À l'unanimité décide de réaffecter Madame Véronique Dalcette, institutrice maternelle, suite à l'augmentation du cadre au 19/11/2013 mi-temps 13/26.

À l'unanimité décide de réaffecter temporairement Madame Anne-Françoise Monseur, institutrice maternelle, à concurrence de 5/26 sur le conga de maladie de Madame Dalcette.

À l'unanimité décide de prolonger la réaffectation temporaire de Madame Anne-Françoise Monseur, institutrice maternelle, à concurrence de 21/26 sur le congé de maladie de Madame Nathalie Gillet.

Prend connaissance des décisions de l'autorité de tutelle.

Prend note de l'arrêté du Bourgmestre concernant le marché de Noël de Chéoux.

HUIS-CLOS

Ratifie les délibérations du Collège concernant :

- La disponibilité totale 24/24 de Madame Christel Lhoest du 15/12/2013 au 30/06/2014.
- Le remplacement enseignant en disponibilité 18/24 Collin Arnaud
- Le remplacement enseignant en disponibilité 6/24 Godichal Damien

Examine et approuve la décision de mise en disponibilité et réaffectation de Madame Cindy Crouquet dans le cadre de la décision de la commission zonale des emplois.